

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 09/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
09/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLÉE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2026.

**Présents** : M. DEVALLÉE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMONIN Denis à M. DEVALLÉE Victorien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme RAPICAULT Pauline

### 36/2026 – ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LE CLOS DU PARC

Le maire informe l'assemblée des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 315-10, L315-11, R315-6, R315-21, définissant la composition et la durée du mandat des membres du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux.

Ainsi, le conseil d'administration du Clos du Parc est composé de douze membres, trois représentants de la collectivité, trois représentants du département, deux membres du conseil de la vie sociale, deux représentants du personnel, deux personnes qualifiées.

Il y a lieu de désigner les représentants du conseil municipal, Monsieur Le Maire étant président de droit.

Monsieur Le Maire propose les personnes suivantes, Madame Françoise DUBRAY et Monsieur Sylvain FORTE

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L. 315-10, L315-11, R315-6, R315-21,  
Considérant qu'il convient de désigner les représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD, pour la durée du mandat,  
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
- de désigner en qualité de représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD Le Clos du Parc, pour la durée du mandat :
  - Madame Françoise DUBRAY,
  - Monsieur Sylvain FORTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08/04/2026

Le Secrétaire de Séance  
Mme RAPICAULT Pauline



Le Maire  
Victorien DEVALLÉE